Jean-Baptiste André Godin à Charles Fauvety, 18 novembre 1885

Auteur·e : Godin, Jean-Baptiste André (1817-1888)

Les folios

En passant la souris sur une vignette, le titre de l'image apparaît.

4 Fichier(s)

Informations sur le document source

CoteFG 15 (25)
Collation4 p. (190r, 191r, 192r, 193r)
Nature du documentCopie à la presse d'un manuscrit
Lieu de conservationBibliothèque centrale du Conservatoire national des arts et métiers, Paris

Citer cette page

Godin, Jean-Baptiste André (1817-1888), Jean-Baptiste André Godin à Charles Fauvety, 18 novembre 1885, Équipe du projet FamiliLettres (Familistère de Guise - CNAM) & Projet EMAN (UMR Thalim, CNRS-ENS-Sorbonne Nouvelle) consulté le 04/12/2025 sur la plate-forme EMAN : https://eman-archives.org/Famililettres/items/show/51869

Informations sur l'édition numérique

ÉditeurÉquipe du projet FamiliLettres (Familistère de Guise - CNAM) & Projet EMAN (UMR Thalim, CNRS-ENS-Sorbonne Nouvelle)

Présentation

Auteur·eGodin, Jean-Baptiste André (1817-1888)
Date de rédaction18 novembre 1885
Lieu de rédactionGuise (Aisne) – Familistère
DestinataireFauvety, Charles (1813-1894)
Lieu de destination8, avenue Henri-Barbusse, Asnières-sur-Seine (Hauts-de-Seine)
Scripteur / ScriptriceMoret, Marie (1840-1908)

Fichier issu d'une page EMAN : http://eman-archives.org/Famililettres/items/show/51869?context=pdf

Description

RésuméGodin déclare à Fauvety qu'il est satisfait par sa lettre qui lui fait espérer son concours dans sa nouvelle campagne pour l'hérédité de l'État. Sur les projets de Destrem : comme Fauvety, Godin les soutient mais sans croire à sa réussite. Comme Fauvety, Godin n'espère rien des classes dirigeantes, mais il est persuadé que leurs travaux ne seront pas perdus. Sur l'hérédité de l'État : selon Godin l'argent est le nerf de toute mesure gouvernementale ; sans argent les réformes sont vouées à l'échec : Godin donne l'exemple de la loi sur l'instruction publique et la création d'écoles ; Godin est partisan de montrer tous les avantages qui résulteraient de l'hérédité de l'État plutôt que d'adapter le projet aux vues des hommes politiques ; Godin signale à Fauvety qu'il a commencé une étude sur le sujet dans les numéros des 8 et 15 novembre 1885 du journal *Le Devoir*, qu'il fera paraître en brochure dans le format des études sociales.
Notes

- Le 25 novembre 1885, Charles Fauvety écrit à Godin pour lui relater la conversation qu'il a eue avec Paul Bert au sujet de la réforme des impôts et pour lui exprimer sa pensée sur l'hérédité de l'État (Cnam, FG 33 (1) b, 161-164).
- Lieu de destination : l'index du registre de correspondance indique « 8 avenue Pereire à Asnières (Seine) » ; l'avenue Pereire d'Asnières-sur-Seine été rebaptisée Henri-Barbusse.

SupportLa signature de la lettre n'est pas copiée.

Mots-clés

Réformes
Personnes citées

- Bert, Paul (1833-1886)
- Destrem, Hippolyte (1814-1894)

Œuvres citées

- « Les erreurs sur la réforme des impôts », *Le Devoir*, t. 9, n° 374, 8 novembre 1885, p. 690-693. [En ligne : https://cnum.cnam.fr/pgi/fpage.php?P1132.9/708/70/835/0/0, consulté le 5 novembre 2023]
- « Ni impôts nouveaux, ni emprunts. L'hérédité de l'État dans les successions, base de ressources », *Le Devoir*, t. 9, n° 375, 15 novembre 1885, p. 706-709. [En ligne : https://cnum.cnam.fr/pgi/fpage.php?P1132.9/724/70/835/0/0, consulté le 5 novembre 2023]
- Godin (Jean-Baptiste André), *Études sociales n° 6 : Ni impôts, ni emprunts. L'hérédité de l'État dans les successions, base des ressources publiques*, Guise, Librairie du Familistère, [1886].
- Godin (Jean-Baptiste André), *Études sociales n° 7 : Travail et consommation par l'hérédité nationale*, Guise, Librairie du Familistère, [1886].

Notice créée par Pauline Pélissier Notice créée le 14/06/2024 Dernière modification le 27/09/2024

Fichier issu d'une page EMAN : http://eman-archives.org/Famililettres/items/show/51869?context=pdf

Fichier issu d'une page EMAN : http://eman-archives.org/Famililettres/items/show/51869?context=pdf

Guise Familistère 18 Novem 188[illegible]

190

Mon cher ami,

Je reçois votre lettre avec un vif sentiment de satisfaction; d'abord, parce qu'elle me témoigne de notre commune sympathie et qu'elle me fait voir que vous êtes toujours à l'assaut du progrès; ensuite, parce qu'elle me fait espérer un concours de votre part dans la nouvelle campagne que je viens d'ouvrir pour l'hérédité de l'Etat.

Par les mêmes motifs que vous, j'ai cru bon de souscrire aux projets de M. Desthem, mais sans lui dissimuler que je ne crois en aucune façon à sa réussite; ses bonnes intentions méritent sympathie et encouragement. Mais, indépendamment de la difficulté qu'il y a à faire accepter des idées nouvelles même touchant aux choses immédiatement pratiques, il aura contre lui le penchant à l'idéal ou à la fantaisie dont ses travaux portent l'empreinte; or, malgré les résistances que rencontrent les innovations, nous vivons à une époque plus avide de réel que de spéculatif; c'est donc pour

Monsieur Fauvety.

Fichier issu d'une page EMAN : http://eman-archives.org/Famililettres/items/show/51869?context=pdf

lui un double motif d'insuccès.

Il ne faut pas désespérer du présent, mon cher ami; le présent élabore l'avenir; mais vous entendez dire bien entendu que vous n'espérez rien des classes dirigeantes. En cela je suis d'accord avec vous. Je n'espère pas davantage; mais ce dont je suis convaincu c'est que les travaux que nous accomplissons ne seront pas perdus.

J'ai tâché de convaincre M. Destrem que l'hérédité de l'Etat est une des principales bases des réformes nécessaires. Il ne faut pas perdre de vue que l'argent est le nerf de toute mesure gouvernementale, qu'on aura beau préparer des projets de réforme et même les traduire en lois, si l'on n'a pas les ressources nécessaires pour procéder à leur application, on n'arrivera qu'à des avortements, témoin la loi sur l'instruction publique et la création d'écoles.

Il faut donc créer des ressources à l'Etat et beaucoup de ressources. Puisque vous n'espérez rien des hommes du moment, ne nous attardons pas à tronquer les mesures rationnelles propres à donner ces ressources; étudions-les et décrivons-les dans leur ampleur et dans la beauté de leurs résultats. Montrons-les

Fichier issu d'une page EMAN : http://eman-archives.org/Famililettres/items/show/51869?context=pdf

assez largement au moins pour que la courte vue de nos hommes politiques puisse en saisir les détails. Ne nous inquiétons pas d'approprier ces détails au tempérament de M. Paul Bert ; celui-ci, peut-être moins encore que beaucoup d'autres, n'en fera rien. Montrons la vérité dans son ampleur ; chacun y puisera à sa volonté.

Depuis que j'ai posé le principe de l'hérédité de l'Etat et son application au moins partielle aux garanties de l'indispensable à l'existence, quatre projets de lois déposés pendant la dernière législature se sont déjà emparés de cette base de réforme. Notre rôle est donc plutôt d'exposer largement tous les avantages qui peuvent en ressortir que d'en amoindrir les conséquences. Je n'entends pas faire avaler le morceau d'un seul coup, mais vous auriez bien tort de ne pas le montrer dans toute son ampleur, car vous empêcheriez ainsi bien des hommes d'y mordre suivant leur appétit.

Lisez-vous le Devoir ? Je poursuis en ce moment une nouvelle étude sur ce sujet, commencée dans les numéros des 8 et 15 courant ; vous semblez ne pas l'avoir vue ?

J'ai aussi signalé cette étude à l'attention

Fichier issu d'une page EMAN : http://eman-archives.org/Famililettres/items/show/51869?context=pdf

de M. Destrem, ne vous en a-t-il pas parlé ?

Quand les 6 ou 8 articles dont elle va se composer seront publiés, je la mettrai en brochure du format des Etudes sociales déjà parues, et je l'enverrai à tous les députés.

Je recevrais avec le plus grand plaisir vos observations soit pour en profiter, soit pour vous engager à tenir bon sur les principes qui servent de base au droit d'hérédité de l'Etat.

Bien amicalement à vous

Fichier issu d'une page EMAN : http://eman-archives.org/Famililettres/items/show/51869?context=pdf